

L'ÉTHIQUE APPLIQUÉE, EN THÉORIE ET EN PRATIQUE

LUC BÉGIN

Institut d'éthique appliquée (IDÉA)
et Faculté de philosophie
Université Laval

INSTITUT
D'ÉTHIQUE
APPLIQUÉE
(IDÉA)



UNIVERSITÉ
LAVAL

© Institut d'éthique appliquée, Université Laval,

ISBN : 978-2-924295-01-4

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2013

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada, 2013

INTRODUCTION

Penser l'éthique appliquée et conduire dans ce domaine des travaux théoriques et, d'autre part, vivre des pratiques d'intervention en éthique appliquée sont des activités complémentaires qui s'alimentent l'une et l'autre. S'il demeure évidemment possible de faire l'une de ces activités indépendamment de l'autre, il y a à mon avis de grands bénéfices à faire l'une et l'autre. C'est la chance qui m'est offerte, ainsi qu'à un certain nombre de mes collègues provenant de divers horizons disciplinaires, depuis 2004 alors que nous avons mis sur pied à l'Université Laval, à Québec, un Institut d'éthique appliquée.

Il n'y a, en soi, rien d'exceptionnel dans le fait de regrouper des professeurs-chercheurs dans une structure institutionnelle dont l'objet principal d'intérêt est l'éthique appliquée. De tels regroupements existent dans plusieurs universités à travers le monde, certains étant consacrés à des thèmes davantage spécifiques de l'éthique appliquée (telle la bioéthique, l'éthique professionnelle ou l'éthique des affaires). Chacun de ces regroupements a ses caractéristiques et son histoire propres. Il en va pareillement du nôtre. Ce qu'il y a probablement de commun, toutefois, à chacun de ces regroupements, c'est l'opportunité qui est offerte à ceux et celles qui s'y engagent de réfléchir à nouveaux frais à leurs activités académiques en lien avec l'objet qui motive le regroupement. Plus précisément – c'est du moins mon expérience et je ne crois pas me tromper en disant que c'est aussi l'expérience de certains de mes collègues – le développement de ce type de structure institutionnelle et, encore plus, le travail en éthique appliquée qui y est conduit forcent une réévaluation au moins partielle ainsi qu'un approfondissement de la manière de concevoir l'éthique appliquée et les pratiques qui s'y rapportent.

En référant assez largement aux particularités de cette structure institutionnelle que j'ai contribué à mettre en place et que je dirige depuis sa création, j'exposerai les grandes lignes de la conception de l'éthique appliquée et du travail de l'« éthicien »¹ qui gouvernent mes travaux de recherche et mes interventions en organisation ou sur différentes tribunes publiques. Si je ne peux affirmer que cette conception est entièrement partagée par tous mes collègues au sein de notre Institut, il m'est au moins possible d'affirmer qu'elle se dessine en arrière-plan de bon nombre de travaux théoriques et de pratiques d'intervention qui y ont cours. Cela est d'autant plus manifeste que cette conception s'est précisée au gré de ces travaux et pratiques qu'elle cherche, à son tour, à orienter. Il y a ainsi un mouvement d'aller-retour et de détermination réciproque entre l'éthique appliquée en théorie et l'éthique appliquée en pratique. C'est notamment ce dont je chercherai à rendre compte dans ce qui suit.

¹ L'usage du terme « éthicien » est maintenant assez répandu au Québec. Il réfère tout simplement à des personnes qui ont développé une expertise particulière dans le domaine de l'éthique. Ceci dit, quiconque le souhaite pourrait, à la limite, s'improviser éthicien puisque ce titre ne fait pas l'objet d'un parcours universitaire menant à une profession reconnue. Cela contribue parfois à jeter un certain discrédit sur ce terme. Sur la question du bien-fondé de professionnaliser ce titre on pourra lire Legault, 2000, p.171-189.

Je commencerai en présentant succinctement la structure et les objectifs de notre regroupement multifacultaire afin de mettre en évidence certaines positions théoriques relativement à l'éthique appliquée qui animent la vie et les pratiques de notre Institut. Le premier point sur lequel j'insisterai particulièrement est le caractère multidisciplinaire de notre regroupement. En développant quelques réflexions autour de la question de l'application en éthique (et, donc, du rapport entre éthique appliquée et théorie éthique philosophique) je montrerai certains avantages que l'on peut retirer à comprendre l'éthique appliquée comme entreprise multidisciplinaire et à la pratiquer dans un cadre multidisciplinaire (1 : l'éthique appliquée comme entreprise multidisciplinaire). Dans un second temps, je m'attarderai aux axes de recherche et d'intervention que nous développons à l'IDÉA. J'insisterai alors plus particulièrement sur les types de contributions qui sont attendues de nous par ce qu'on pourrait appeler les « demandeurs de services ». J'en profiterai pour mettre en évidence deux préoccupations qui sont devenues très importantes dans les développements actuels de nos travaux de recherche et de nos interventions : d'une part, la prédilection pour les dispositifs éthiques valorisant l'autorégulation et, d'autre part, ce que certains appellent le « tournant institutionnel » en éthique appliquée (2 : l'éthique appliquée comme entreprise d'intervention). Dans un troisième temps, en guise de conclusion, je dirai quelques mots de l'attitude qui me semble requise du théoricien et du praticien de l'éthique appliquée. En m'inspirant d'une position avancée par le philosophe du droit Ronald Dworkin dans un autre contexte (Dworkin, 1994, chapitre 1), j'en parlerai comme des « participants engagés » (Conclusion : l'éthicien en tant que participant engagé).

Le but de ce texte n'est évidemment pas de présenter l'IDÉA comme un modèle en son genre mais bien plutôt de soumettre à l'attention du lecteur un ensemble de réflexions sur les liens que l'on peut tisser entre d'une part le fonctionnement, les objectifs et les travaux d'une structure institutionnelle cherchant à répondre à des besoins très concrets et, d'autre part, la manière de concevoir l'éthique appliquée en théorie mais également dans les pratiques initiées en son nom.

1. L'ÉTHIQUE APPLIQUÉE COMME ENTREPRISE MULTIDISCIPLINAIRE

L'IDÉA a vu le jour à l'initiative de trois de nos facultés regroupant à elles seules une dizaine de programmes. Il s'agit des facultés de philosophie, de sciences sociales et de théologie et sciences religieuses. À ces trois facultés se sont rapidement ajoutées les facultés de droit, de médecine et, plus récemment, d'administration. Deux grandes préoccupations ont motivé la création de cet Institut.

Tout d'abord, il s'agissait de chercher à répondre à la demande sociale d'éthique, très forte dans la société québécoise (Giroux, 2000). Dans tous les secteurs d'activité de notre société, qu'il s'agisse de la médecine et des sciences de la santé, de la recherche dans les techno-sciences, des services sociaux, des activités professionnelles, du monde des affaires, de l'administration publique, du droit, de l'éducation et bien d'autres encore, la demande de réflexion éthique est constante depuis au moins une bonne quinzaine d'années. Cette demande est à l'effet de mieux baliser et éclairer les façons de faire et de penser. Cela passe par une certaine ouverture à l'endroit de travaux parfois très abstraits

en théorie éthique. Cette demande d'éthique s'exprime toutefois davantage en termes d'intervention et d'engagement des intellectuels sur la place publique ou dans des forums d'élaboration de politiques sur des questions très concrètes d'organisation de notre vivre-ensemble. C'est de cette façon qu'est globalement envisagée, dans la société québécoise, la mission première de l'éthique appliquée. Je reviendrai plus loin sur ce souci d'intervention et sur les défis que cela pose pour l'intellectuel œuvrant en éthique appliquée.

La seconde grande préoccupation motivant la création de l'IDÉA était de sortir de l'isolement des professeurs s'intéressant à ces questions à partir de leur discipline mais ayant, dans leurs départements et programmes, bien peu d'interlocuteurs. Il nous apparaissait évident qu'afin de répondre adéquatement à la demande sociale d'éthique, les professeurs-chercheurs de notre université avaient besoin de pouvoir échanger entre eux, de partager leurs réflexions sur les importantes questions d'éthique qui les préoccupaient ou qui leur étaient adressées. Le besoin de valider les cadres théoriques utilisés, de confronter les hypothèses de travail et de discuter les modalités des interventions publiques et éducatives était criant. Pour cela, un regroupement en éthique paraissait urgent. Évidemment, tous les professeurs-chercheurs dans le domaine ne se trouvaient pas dans des situations équivalentes d'isolement. Toutefois, ces ressources professorales n'étant pas regroupées au sein d'une même unité, tous n'avaient pas à portée de main des interlocuteurs particulièrement qualifiés pour échanger sur ces questions. Or, on peut constater aisément que l'éthique, et encore plus l'éthique appliquée, sont des objets de préoccupation et d'analyse pour des universitaires œuvrant dans des disciplines très variées, aussi variées d'ailleurs que peuvent l'être les questions d'intérêt public sur lesquelles l'éthicien est appelé à intervenir.

Sur la base de ces constats, nous nous sommes donc donnés comme objectifs de (a) favoriser la collaboration et les échanges entre les chercheurs ainsi qu'entre les équipes de recherche existantes et (b) favoriser l'émergence de nouvelles équipes de recherche et de nouveaux projets, dans le prolongement des structures départementale et facultaire. S'ajoutent à cela des objectifs somme toute classiques pour ce type de regroupement : soit (c) créer un milieu scientifique et pédagogique favorable à la formation en éthique des étudiants, des futurs professionnels et des futurs chercheurs en établissant des projets communs auxquels ils soient associés et (d) contribuer au développement des connaissances en éthique appliquée en privilégiant une approche multidisciplinaire.

Le premier trait caractéristique de l'IDÉA est certainement sa très forte multidisciplinarité : plus d'une vingtaine de professeurs-chercheurs – variablement actifs – provenant d'une dizaine de disciplines universitaires². « Multidisciplinarité » convient mieux qu'« interdisciplinarité » dans la mesure où nous n'avons pas réalisé une intégration des méthodes, approches et discours telle que l'on pourrait y voir pratiquement le développement d'un nouveau champ disciplinaire. Néanmoins, cette multidisciplinarité est bien réelle; elle est bien davantage que la mise côte à côte de thèses, méthodes et discours qui ne convergent pas. Un vecteur de convergence tient évidemment dans le fait que tous y

² Les disciplines qui y sont représentées sont les suivantes : philosophie, théologie et sciences religieuses, droit, médecine, sciences politiques, sciences infirmières, anthropologie, relations industrielles, administration, information et communication, agriculture et alimentation, systèmes d'information organisationnels.

sont préoccupés d'éthique et que, ce faisant, tous réfèrent – à des degrés variables – au langage de l'éthique philosophique. Il y a donc là un point de rencontre incontournable. On pourrait être tenté de croire que cela signifie que l'éthique philosophique – entendue au sens des grandes théories normatives élaborées au cours de l'histoire de la philosophie – occuperait une position de dernier juge quant à la façon d'aborder et de chercher à résoudre les questions éthiques dont nous traitons ou qui nous sont adressées. Pourtant ce n'est pas le cas. Un tel scénario n'équivaudrait pas à une approche multidisciplinaire des questions d'éthique ; il ne correspond pas, en ce sens, à la conception de l'éthique appliquée à partir de laquelle nous travaillons. Une approche multidisciplinaire n'envisagera pas l'éthique appliquée comme étant dans une relation d'application – et conséquemment de subordination – vis-à-vis la théorie morale.

J'explique rapidement cette affirmation. Bien que le langage de l'éthique philosophique soit essentiel comme point de rencontre des divers regards disciplinaires, cela n'entraîne pas en effet que l'éthique appliquée se pense et se pratique dans les termes d'une application des normes et principes philosophiques développés dans les théories morales. Sans entrer dans les détails des discussions théoriques qui ont animé le débat quant à la relation de l'éthique appliquée aux grandes théories morales, je ferai quelques observations qui militent en faveur d'une certaine retenue quant aux prétentions de la théorie morale en matière d'éthique appliquée. Si ce statut oblige le philosophe à une plus grande humilité, il peut par contre y trouver une grande compensation quant aux résultats de son implication dans la Cité. Je reviendrai plus loin sur ce dernier point.

Il est, en fait, devenu assez fréquent d'entendre ou de lire que l'éthique appliquée n'est pas une simple application de la théorie morale. Dans son ouvrage *La philosophie morale britannique*, Monique Canto-Sperber avance que l'éthique appliquée ne doit pas être « [...] conçue comme “ l'application ” d'une théorie, mais plutôt comme *l'information réciproque* de la réflexion philosophique et des descriptions et évaluations de cas concrets » (Canto-Sperber, 1994, p.101; nous soulignons). Il y a là un important point de méthode qui a été soulevé de façon semblable par un certain nombre de philosophes et d'éthiciens. L'idée générale en est que les doctrines de la philosophie morale apparaissent abstraites, « [...] trop générale[s], trop théorique[s] et trop dépendante[s] d'une perspective universalisante pour servir adéquatement les fins et les visées de l'éthique appliquée » (Couture, 2006, p.102). Ces fins et visées sont d'éclairer, orienter et transformer les pratiques individuelles et sociales. On pourrait évidemment soutenir qu'il en va de même des théories morales, telles l'utilitarisme ou le déontologisme de type kantien : elles visent aussi à orienter et transformer les pratiques individuelles et sociales. Une différence importante tient toutefois à la nature des problèmes et questions abordés et à la façon d'envisager les pratiques dont il est question. L'éthique appliquée se penche sur des réalités qui sont complexes et concrètes et est foncièrement préoccupée par les valeurs en tension ou en conflit qui tendent à orienter différemment les pratiques ayant cours. Le souci de l'éthicien, à cet égard, est de participer à la résolution de ces tensions et conflits dans le contexte qui est celui où se vivent ces tensions et conflits. Il en va tout autrement de la théorie morale. Ce ne sont pas les réalités complexes et concrètes qui l'intéressent au premier chef mais plutôt « la » réalité dans ce qu'elle peut avoir d'englobant et de totalisant. Quant aux normes et principes proposés par la théorie, ils feront valoir des prétentions de validité universelle. Lorsque des exemples de cas pra-

tiques sont présentés, ils ne sont pas tant considérés comme des lieux d'application des théories que comme des illustrations de ces mêmes théories. Ainsi, comme le souligne Daniel Weinstock, « [les philosophes moraux] ne cherchent pas tant à représenter la réalité morale dans toute sa complexité qu'à simplifier artificiellement cette réalité pour qu'apparaissent clairement les relations, et parfois les conflits, entre concepts et principes » (Weinstock, 2006, p.22-23). Les cas pratiques, mais peu concrets et complexes, sont ainsi mis au service de la validation des principes de la théorie ou au service de la critique d'une autre théorie. Dans cette perspective, la participation du philosophe à la transformation des pratiques sociales et individuelles est d'une tout autre nature que celle de l'éthicien : elle ressemble à l'action du législateur qui édicte la règle à respecter en toutes circonstances³.

L'éthique appliquée, lorsqu'envisagée dans une perspective multidisciplinaire, prendra connaissance de ces règles mais elles ne seront pas son seul instrument. Un peu à la façon dont le philosophe étatsunien Thomas Nagel le suggère dans un texte fort stimulant (Nagel, 1983, p.151-166), les théories morales fournissent des ressources normatives, argumentatives et méthodologiques diverses qu'il importe de mettre à l'épreuve des faits, non pas afin de déterminer laquelle pourrait tenir lieu de modèle décisionnel en toute occasion – ce qui lui semble une prétention illusoire – mais plutôt afin de chercher à circonscrire en quelles occasions elles contribuent le mieux à éclairer les problèmes concrets et complexes que nous rencontrons. On retiendra de ceci surtout la façon de se rapporter aux théories morales : elles offrent des ressources pouvant être mobilisées par l'éthique appliquée, tout comme d'autres ressources disciplinaires pourront se voir mobilisées afin de mieux comprendre, décrire et évaluer les situations concrètes où se repèrent des tensions et conflits.

L'incapacité de la théorie morale à tenir lieu de guide unique pour l'éthique appliquée ressort encore plus clairement lorsqu'on se penche sur la question – cruciale – des conditions rendant possibles les transformations sociales et individuelles recherchées. Les réalités abordées par l'éthique appliquée étant complexes et concrètes, les pratiques à éclairer, orienter et transformer le sont aussi, nécessairement. Or, comment faire en sorte d'avoir un impact réel sur de telles pratiques si ce n'est en ayant une compréhension la plus rigoureuse et précise possible de leur complexité ainsi qu'une compréhension tout aussi rigoureuse des intérêts et motivations des acteurs individuels et/ou institutionnels impliqués de près ou de loin dans ces pratiques? Or pour cela, la théorie morale n'est guère en mesure d'apporter une contribution significative. C'est bien souvent là, également, que les compétences du philosophe trouvent leur limite. Par exemple, on pourra difficilement penser émettre un avis pertinent sur le cadre réglementaire devant régir les pratiques de recherche et d'expérimentation sur les nanotechnologies si on s'en tient aux grands principes de l'une ou l'autre des théories morales, sans s'enquérir de manière compétente des techniques déjà existantes, des possibilités futures de développement et d'application dans différents secteurs ainsi que des mécanismes de régulation des pratiques de recherche mises en place par les universités, les organismes subventionnaires et

³ Quant à l'éthicien, on pourrait davantage le comparer au juge qui se retrouve face à des cas difficiles (*hard cases*) nécessitant un travail d'interprétation contextuelle de notions abstraites – tels les droits et les libertés – qui ne contiennent pas en elles-mêmes les règles de leur application.

les pouvoirs politiques. De même est requise une connaissance suffisante des intérêts, attentes et besoins – parfois contradictoires – des divers milieux concernés par ces questions. La multidisciplinarité représentera, ici, un atout non négligeable. Selon les questions traitées, des renvois devront être faits aux savoirs et méthodes des diverses sciences humaines et sociales, mais aussi aux sciences médicales et autres sciences exactes ou appliquées.

On se gardera de conclure de ces quelques observations que ces savoirs disciplinaires dressent le portrait de contextes et situations auxquels s'appliqueront ensuite les grands principes de la théorie morale. Ce serait reconduire le modèle d'application de la théorie à la pratique. Je considère que la réalité est plus complexe que cela; c'est du moins ce que m'enseignent les pratiques de travail multidisciplinaire conduites à notre Institut. Lorsqu'on accorde une attention suffisante aux contextes et aux conditions de transformation des pratiques, on est appelé à inclure les principes et normes des théories morales parmi les éléments qui sont discutables et dont il faudra disposer. Ils ne seront posés en amont du « processus d'enquête et de réflexion » qu'à titre d'hypothèses révisables et pourront, en aval, avoir été abandonnés ou sérieusement modifiés. Les balises qui seront proposées afin de réduire les tensions soulevées par la question éthique litigieuse n'auront d'effectivité que dans la mesure où elles auront été formulées sur la base d'une prise en compte suffisante des valeurs ayant déjà cours dans le domaine d'activités visé. Ce n'est que si elles se présentent comme un prolongement ou une reconstruction cohérente des appréciations, valeurs et critères déjà présents dans le débat public que les propositions normatives de l'éthique appliquée, produites en aval, pourront prétendre contribuer à la régulation de l'espace public⁴. L'éthique appliquée, envisagée dans une perspective multidisciplinaire, entend offrir ce type de contribution.

2. L'ÉTHIQUE APPLIQUÉE COMME ENTREPRISE D'INTERVENTION

J'en viens maintenant à mon deuxième point qui concerne plus spécifiquement nos axes de recherche et d'intervention et les types de contributions qui sont attendues des membres de notre Institut. Je parlais en introduction d'une importante demande sociale d'éthique dans la société québécoise. Cela se reflète dans la variété, assez impressionnante, des types de contribution qui sont attendues de ceux et celles qui œuvrent dans ce domaine. Une partie du travail en éthique appliquée effectué par les professeurs-chercheurs membres de l'IDÉA prendra la forme classique de la rédaction d'articles savants qui seront soumis pour publication dans des revues académiques. Les demandes qui nous sont adressées empruntent toutefois des formes d'intervention de nature très différentes. On pensera par exemple à des comités d'éthique clinique de centres hospitaliers ou des comités d'éthique de la recherche qui ont besoin de s'adjoindre une expertise de nature académique pour les accompagner dans leur processus décisionnel (Parizeau, 1995); il arrivera qu'une organisation privée ou publique commande la rédaction d'un rapport de recherche sur une question particulière qui les préoccupe, il pourra par

⁴ Ce que j'avance ici rejoint la lecture cohérentiste proposée par J. Couture (2006, p. 100-101). J'ai développé des considérations analogues dans (Bégin, 2000, p.150-154).

exemple s'agir d'un travail d'enquête visant à mieux comprendre les raisons faisant en sorte qu'un mécanisme de régulation déontologique de certaines pratiques soit mal compris et se bute à des difficultés qui n'étaient pas prévues (Bégin, 2007); la demande pourra également porter sur l'établissement d'un diagnostic éthique visant à éclairer à la lumière de modèles d'éthique organisationnelle certains contextes de travail dont tout porte à croire qu'ils conduisent les acteurs qui y œuvrent à délaisser toute préoccupation de professionnalisme dans l'exercice de leurs fonctions (Bégin et *al.*, 2009); on pensera également à la production de mémoires pour des Commissions parlementaires qui étudient les projets de loi du gouvernement ainsi qu'à la rédaction de documents de réflexion en vue de l'élaboration de futures politiques; à cela s'ajoutent les demandes d'intervention dans les médias, le travail de consultation et d'accompagnement auprès d'organisations voulant amorcer une démarche éthique, le développement d'activités de formation continue auprès de clientèles de professionnels ou de fonctionnaires, etc.

Comme le laisse voir cette liste d'attentes et demandes pouvant nous être adressées, le travail en éthique appliquée déborde largement des cadres habituels du travail universitaire. On aura aussi probablement remarqué que ce sont pour la plupart des activités d'intervention dans divers milieux. C'est là très certainement une autre caractéristique de notre Institut : on y valorise le travail d'intervention sur le terrain. Cela explique notamment que nous ne nous soyons pas constitués en Centre de recherche mais plutôt en Institut : les recherches que nous y conduisons prennent fréquemment naissance dans les activités d'intervention que nous menons dans les milieux de pratiques et ces travaux permettent ensuite de faire retour sur les pratiques de ces milieux. On vise de la sorte un enrichissement réciproque de nos pratiques d'intervention et de nos travaux davantage théoriques.

Il y aurait évidemment beaucoup à dire sur ces activités d'intervention. Je me limiterai toutefois à quelques observations portant sur deux préoccupations qui sont devenues forts importantes dans les développements de nos travaux de recherche et activités d'intervention. Je précise tout d'abord que l'IDÉA s'est constitué autour de trois axes de recherche et d'intervention. L'axe le plus prolifique et développé s'appelle « Éthique publique, organisationnelle et professionnelle ». Un second axe porte sur l'éthique sociale et économique; quant au troisième axe, il s'intitule « Éthique et santé ». En lien principalement avec le premier de ces axes, nous développons depuis maintenant quatre ans une programmation de recherche autour des questions d'institutionnalisation de l'éthique et d'intervention en éthique. Très brièvement, il faut savoir que dans les sociétés nord-américaines – qu'il s'agisse du Canada anglais, des États-Unis ou du Québec – nous assistons depuis plusieurs années à une institutionnalisation croissante de l'éthique dans divers milieux de travail qu'il s'agisse des milieux de l'administration publique, des entreprises privées, des milieux syndiqués ou non, professionnels ou non, etc. L'éthique occupe dorénavant une place qui lui est reconnue en propre aux côtés des autres dispositifs de régulation sociale que sont le droit, le contrat de travail, les codes de déontologie et la règle administrative. Ainsi fait-on de plus en plus appel à des codes d'éthique, des énoncés de valeurs, des comités d'éthique, des conseillers en éthique, etc. Ce phénomène d'institutionnalisation a par ailleurs donné lieu à de nombreuses activités d'intervention en éthique en contexte organisationnel, qu'il s'agisse d'activités de conseils, d'accompagnement, d'aide à la décision, de formation ou d'élaboration de lignes direc-

trices. Ces formes d'intervention se sont développées dans les divers milieux de pratique tantôt au gré des demandes exprimées par ces milieux, tantôt suite à une obligation faite par le législateur d'introduire une structure de régulation par l'éthique.

Dans le cadre de nos travaux, nous observons et analysons ces phénomènes d'institutionnalisation et d'intervention; nous y participons aussi par nos activités d'intervention. Les projets s'inscrivant dans notre programmation de recherche visent ainsi à contribuer d'une part à une meilleure compréhension de l'institutionnalisation de l'éthique et, d'autre part, au développement et à la mise en place de pratiques d'intervention en éthique professionnelle et organisationnelle qui soient davantage fondées et efficaces. C'est dans ce contexte que prennent place les deux préoccupations majeures de notre équipe de recherche. La première de ces préoccupations concerne la mise en place de dispositifs éthiques valorisant l'autorégulation des acteurs concernés.

Pour le dire un peu grossièrement, les modèles d'intervention en éthique organisationnelle et les formes d'institutionnalisation de l'éthique dans les organisations tant privées que publiques se distinguent selon qu'ils privilégient, pour l'essentiel, l'une ou l'autre des deux grandes finalités suivantes : soit la conformité aux normes édictées par l'organisation, soit l'autonomie et le développement des capacités réflexives des acteurs moraux œuvrant au sein de l'organisation (travailleurs, gestionnaires). La première de ces approches – la conformité aux normes (*compliance*) – est dominante dans le monde anglo-saxon. On attend des initiatives organisationnelles en éthique qu'elles permettent d'assurer le respect de certaines règles qui identifient des comportements obligatoires ou jugés inacceptables, ces règles pouvant être inscrites dans les politiques de l'organisation ou dans un code de conduite qu'il est parfois demandé aux intervenants en éthique de rédiger ou de valider (APEC, 2010, p.13). Pour y arriver, plusieurs modes d'intervention peuvent être envisagés. Selon une pratique répandue (qui fait davantage appel à des intervenants en droit qu'à des éthiciens) mais d'une inefficacité remarquable, on se contente d'enseigner aux acteurs moraux les règles qui doivent être respectées en insistant fortement sur les sanctions qui suivent des manquements, la motivation à se conformer à la règle tenant alors bien souvent davantage de la crainte que de la conviction du bien-fondé de la règle. On peut aussi viser une capacitation de l'acteur qui aille au-delà de la simple obéissance par crainte de la sanction. On recherche alors une forme d'intériorisation de la règle à respecter. Dans tous ces cas, on compte assurer la loyauté à l'égard de l'organisation. Ce type d'interventions envisage le rapport de l'acteur à la norme en fonction du modèle de « *command and control* » : d'un côté, une norme est énoncée par une autorité; il revient ensuite aux acteurs de se conformer à ces normes en modelant leurs comportements à ces dernières dans les diverses situations rencontrées. Ce rapport à la norme se présente donc sous la forme d'une hétérorégulation.

Le modèle d'intervention que nous valorisons met plutôt de l'avant les capacités réflexives et l'autonomie de l'acteur. Une première précision s'impose, toutefois. Parler d'autonomie ne signifie pas que l'intervention doive viser une émancipation totale des acteurs à l'endroit des normes de référence de l'organisation. Après tout – et je pense ici tout particulièrement aux organisations publiques et parapubliques qui ont une vocation de service à la collectivité, ce qui inclut aussi les regroupements professionnels – les attentes et les normes qu'elles font valoir se revendiquent habituellement d'une légitimité sociale qu'il n'est pas aisé de contredire. Il ne s'agit donc pas de promouvoir des inter-

ventions qui conduiraient à survaloriser la place des valeurs personnelles au sein des organisations. En effet, il y aurait à cela au moins deux inconvénients majeurs : d'une part, cela pourrait conduire à fragiliser ces dernières en minant les possibilités de reproduction et de permanence de leurs normes (Bégin, 2008, p.78); d'autre part, des travailleurs ainsi émancipés des normes de l'organisation seraient irrémédiablement conduits à vivre de grandes frustrations, les organisations ne pouvant de toute façon accueillir un tel phénomène dans leur fonctionnement au quotidien (Lacroix, 2009, p.100).

L'autonomie se pense plutôt ici en fonction d'une disponibilité partielle des normes de référence. On doit avoir à l'esprit que l'acteur moral qui travaille dans une organisation est également titulaire d'un rôle (d'une fonction) au sein de cette organisation : des attentes et des obligations propres à ses fonctions lui sont adressées. Peut-être est-il également un professionnel, ce qui représente un rôle normé additionnel. « Rendre partiellement disponibles les normes de référence » revient à dire que l'intervention et les dispositifs de régulation mis en place (par ex., codes ou énoncés de valeurs) visent une capacitation de l'acteur prenant notamment la forme d'une participation de ce dernier à une reconstruction – au moins symbolique – du rôle qui est le sien ainsi que du sens et du bien-fondé des normes qui structurent son milieu de travail. Ce type particulier de rapport à la norme passe par la médiation des valeurs. Ainsi, c'est la valeur sociale et/ou organisationnelle déposée dans ces normes qui se voit questionnée dans un mouvement de réactualisation des motifs ayant conduit à leur adoption. Ce n'est donc plus prioritairement sous leur forme statique de devoirs ou obligations que les normes sont envisagées mais bien sous leur forme dynamique de balises à prendre sérieusement en considération dans certains contextes d'action (Roy, 2007, p.66). On assiste alors, idéalement, à un mouvement réflexif de redynamisation contextuelle des normes, ces dernières se voyant ainsi rapportées tant à leurs significations sociale et organisationnelle qu'à leur signification pour l'acteur moral occupant un rôle en grande partie dessiné par ces normes (Bégin, 2008, 72-73). Surtout, cette redynamisation contextuelle des normes signale une ouverture faite à un espace réflexif et à l'autonomie de jugement : en tant que la norme est partiellement disponible, la réinterprétation de sa valeur et de sa signification est ce qui en guide la mise en œuvre dans les situations concrètes, ce qui ne peut manquer de faire appel à la capacité de jugement des acteurs concernés tout en favorisant leur intégrité morale, ce qui devrait être également une préoccupation majeure des interventions faites au nom de l'éthique.

Le fait de valoriser de la sorte l'autorégulation des acteurs moraux a évidemment une incidence quant aux dispositifs de régulation que nous recommandons de mettre en place et quant aux modifications à apporter à ceux déjà existants. Ainsi, pour prendre un exemple de situation qui se produit assez fréquemment dans les interventions en organisation, nous privilégions fortement la rédaction d'énoncés de valeurs plutôt que de codes de conduite ou de règles. Et ces énoncés devront être le résultat d'une démarche de type « *bottom up* » plutôt que « *top down* », de façon à éviter au maximum qu'un tel dispositif ne prenne la forme d'un simple outil de marketing tourné vers l'extérieur de l'organisation. Ceci dit, énoncés de valeurs et codes de conduite peuvent cohabiter dans une même organisation. Il s'agit d'en bien distinguer les finalités et les usages au sein de l'organisation. Dans tous les cas, on constate qu'il est essentiel de prendre la mesure des particularités des organisations auprès desquelles nous sommes appelés à intervenir. Il

serait illusoire de penser que l'on peut appliquer à divers types d'organisation des recettes identiques tout en escomptant obtenir par là des résultats significatifs.

Cela m'amène à la seconde préoccupation importante qui anime depuis peu nos recherches et interventions et que l'on identifie parfois comme étant le « tournant institutionnel » en éthique appliquée (Thompson, 1999; Weinstock, 2006, p. 25-39). Il y a une tendance lourde, en éthique appliquée, à envisager les questions éthiques sous l'un ou l'autre de ces deux aspects : soit en tant que problèmes de décision ou de comportement individuels (c'est l'angle « micro »), soit en tant que problèmes concernant l'ensemble de la société ou encore, les relations qu'ont les États entre eux (c'est l'angle « macro »). Comme exemple de la lecture « macro », on peut penser au réchauffement climatique et aux questions de justice distributive qu'il risque d'entraîner entre les États (et de justice intergénérationnelle, aussi). Des travaux forts complexes peuvent être conduits quant à la formulation de principes de justice aptes à servir de référence normative pour la résolution de ces problèmes. On peut aussi aborder le même problème, sous l'angle « micro » cette fois. Sur la base, par exemple, d'une éthique conséquentialiste, on exhortera les acteurs moraux à prendre conscience des risques que leurs comportements de consommateurs font courir à la planète et à modifier en conséquence leurs manières de faire. On pourra aussi faire appel à une morale du devoir ou à l'éthique des vertus afin d'infléchir leurs comportements. Dans tous ces cas de lecture « micro », on part de la prémisse que, pour faire œuvre utile en éthique appliquée, il importe surtout de rappeler aux acteurs moraux quels sont les principes, les valeurs ou les idéaux qui devraient guider leur conduite. Une prémisse semblable accompagne la lecture « macro », l'idée étant alors que l'identification des principes les mieux fondés devrait permettre d'entraîner des transformations.

Dans les deux cas, toutefois, on néglige l'intérêt d'une lecture médiane, celle portant sur les institutions qui sont concernées par la question éthique. Je n'avance évidemment pas que les lectures macro et micro seraient inutiles. Ce type de travail et de réflexions aura toujours sa place en éthique ainsi qu'en éthique appliquée (bien que dans une moindre mesure dans ce second cas, compte tenu de ce que j'ai dit plus tôt des avantages de la multidisciplinarité). C'est simplement que la lecture institutionnelle met l'emphase sur un ensemble d'éléments qui éclairent les problèmes éthiques d'une façon différente de celle des deux autres lectures. Plutôt que de s'attarder, par exemple, aux seuls déficits de moralité des acteurs impliqués dans une situation, la lecture institutionnelle s'intéressera à l'environnement institutionnel qui rend possible de tels déficits de moralité. Il ne s'agira donc pas tant de s'adresser directement aux motivations des acteurs fautifs de façon à les amener à corriger leurs comportements qu'à déterminer les procédures, règles ou routines à mettre en place dans l'institution de façon à décourager les comportements à corriger et à encourager ceux qui sont recherchés⁵. Ce type de lecture part de la prémisse que s'il existe bel et bien des acteurs profondément immoraux, nom-

⁵ Un cas intéressant est celui des modalités à mettre en place pour la nomination des juges, afin de s'assurer au mieux de leur indépendance et impartialité. Comme le souligne Maclure (Maclure, 2010, p.16), l'approche institutionnelle en éthique insiste sur le fait qu'il ne saurait être suffisant de rappeler à ceux qui choisissent les juges les principes, valeurs et idéaux qui devant guider leur conduite; il importe au moins tout autant de réfléchir aux normes et procédures qui favoriseront au maximum la nomination de juges compétents et indépendants.

breuses sont les personnes qui ne font que répondre à des incitatifs dont l'absence les conduirait à d'autres comportements. On peut penser, par exemple, que les cas de corruption et de fraude dans les administrations publiques sont le fait de quelques acteurs peu scrupuleux alors que de nombreuses autres personnes ne sont impliquées que parce qu'il est possible pour une personne influente – un supérieur immédiat, un important collecteur de fonds, etc. – d'exercer une pression induite sur ces personnes sans devoir courir aucun risque de sanction. Si l'attention se tourne vers cette possibilité, on envisagera alors l'adoption de divers mécanismes de contrôle et régulation permettant de garantir au mieux l'intégrité et l'honnêteté recherchées (Boisvert, 2011). La lecture institutionnelle déplace donc le focus des acteurs individuels – ou même des acteurs abstraits tels la Société ou l'État – vers des instances concrètes, intermédiaires, dont il s'agit de repenser, en quelque sorte, le design normatif.

Il peut paraître étonnant que j'affirme notre intérêt pour un modèle d'intervention valorisant l'autorégulation des acteurs moraux – et donc un modèle centré sur les capacités morales de ces acteurs – et que je soutienne du même coup que notre autre grande préoccupation se situe du côté du tournant institutionnel de l'éthique appliquée, alors que ce tournant semble nous éloigner des réflexions sur les dispositions et comportements des acteurs moraux. Ce n'est pourtant pas contradictoire. Nos pratiques d'intervention et des travaux de plus en plus nombreux en éthique professionnelle et organisationnelle fournissent de bonnes raisons de relier ces deux préoccupations. Pour le dire très rapidement, le travail portant directement sur les acteurs moraux dans les organisations trouve rapidement son point d'achoppement dans les résistances qu'opposent les pratiques, règles, routines, ou modes de gestion des organisations (Lacroix, 2009). De façon à offrir un terrain propice à l'expression des capacités morales des acteurs organisationnels, il devient essentiel de déplacer l'analyse et les propositions normatives du côté de l'institution elle-même. C'est notamment ce que nous avons constaté lors d'un travail réalisé pour le compte de l'Ordre des ingénieurs du Québec, suite au dépôt du rapport d'une Commission d'enquête ayant porté sur l'effondrement d'une infrastructure routière ayant causé la mort de quelques personnes. Le mandat que nous avons reçu consistait à dégager, du point de vue de l'éthique, des considérations susceptibles d'orienter les réflexions et les actions de l'OIQ. Il ne s'agissait pas pour nous de chercher à identifier des coupables – ce qui était plutôt la tâche de la Commission d'enquête. Il ne s'agissait pas davantage d'établir les « fautes morales » commises par les divers intervenants au dossier. L'Ordre des ingénieurs cherchait à voir de quelles façons elle pourrait intervenir dans les divers milieux d'exercice de l'ingénierie afin de contribuer à ce que de tels incidents ne se reproduisent plus. Notre travail, évidemment plus complexe que ce que je peux en dire ici, a consisté en une analyse des différents facteurs qui, dans l'organisation du travail, les relations entre les firmes d'ingénierie impliquées et les cultures propres aux différentes organisations concernées ont pu contribuer à faire en sorte de rendre pratiquement impossible l'exercice du jugement professionnel des ingénieurs ainsi que la reconnaissance, par ses mêmes ingénieurs, d'une responsabilité vis-à-vis les actes et les processus qui ont finalement conduit à une catastrophe. Notre point de départ était que l'ingénieur, en tant que professionnel, est sensé veiller à la protection et à la sécurité du public. Or, il s'était produit des ratées évidentes à ce niveau. Il ne pouvait suffire de recommander à l'Ordre des ingénieurs de mieux sensibiliser ses membres à l'importance de ses questions. Un

professionnel peut savoir ce qui est légitimement attendu de lui, il peut même vouloir agir dans le respect de ces attentes, cela ne suffira pas toujours pour faire en sorte que les actes attendus et voulus se produisent. Nous avons donc proposé un ensemble d'hypothèses, prenant notamment appui dans des travaux de psychologie des organisations, suggérant que les environnements organisationnels avaient agi à la manière d'éteignoirs du souci éthique et professionnel des ingénieurs. Afin de rendre à nouveau possible l'expression des capacités morales de ces acteurs organisationnels, nous avons suggéré qu'une bonne part des efforts consentis par l'OIQ devrait porter sur le design des organisations (Bégin et *al.*, 2009).

On aura compris que ce que j'avance ici rejoint ce que je disais plus tôt quant à l'importance de prendre en compte les conditions de transformation des pratiques individuelles et sociales et quant aux bénéfices que l'on est en droit d'attendre d'une approche multidisciplinaire en éthique appliquée : la lecture institutionnelle en éthique appliquée produit ses meilleurs fruits si elle mobilise plusieurs disciplines. C'est alors que l'on peut escompter raisonnablement que certaines pratiques se verront transformées.

CONCLUSION : L'ÉTHICIEN EN TANT QUE PARTICIPANT ENGAGÉ

En conclusion de ces quelques développements exposant à grands traits les particularités de notre Institut ainsi que certains éléments de la conception de l'éthique appliquée qui gouverne nos recherches et nos interventions, je dirai quelques mots de l'attitude qui me semble la mieux convenir au professeur-chercheur en éthique appliquée travaillant dans ces paramètres. Cette attitude est celle du participant engagé.

Dans l'exercice de ses fonctions, l'éthicien n'a pas à être un « maître à penser »; il combat au côté des citoyens, en reconnaissant d'emblée qu'il participe aux mêmes pratiques sociales que ces derniers. Ces pratiques expriment le sens que les gens accordent à leur manière de vivre ensemble. Elles expriment aussi comment ils se conçoivent, comme individus, et comment ils conçoivent ce qu'ils voudraient être ou éviter d'être, individuellement et collectivement. Or ce sens des pratiques – qui sont elles-mêmes multiples – fait constamment face au défi de la pluralité. Il ne se détermine toujours que de façon temporaire, en fonction de la force des argumentations qui permettent d'en faire triompher une compréhension sur les autres interprétations concurrentes. Participant à ces pratiques – adoptant un point de vue interne à celles-ci – l'éthicien cherche à les comprendre et à contribuer, au mieux de ses compétences, à la résolution des problèmes moraux qui y ont cours. Son intérêt premier est donc éminemment pratique. Sa préoccupation théorique est certes importante mais néanmoins secondaire : elle prend sa signification dans le fait – contextuellement déterminé – qu'il y a problème à résoudre. S'il intervient, c'est qu'il y a débat, interrogation, malaise, désaccord quant à une pratique, qu'elle soit individuelle ou sociale.

Comment intervient-il? En s'engageant aux côtés des siens – citoyens et décideurs – dans la résolution du problème. Lorsqu'il propose lui-même une solution ou une direction devant mener à une telle solution, son travail prend plus volontiers une forme théorique. C'est le cas lorsqu'il rédige un rapport pour une institution ou un organisme gouvernemental sur une question controversée ou lorsqu'il emprunte la voie des revues et

autres publications scientifiques. Mais dans ce cas, selon ma lecture de l'éthicien comme participant engagé, le travail théorique n'est pas d'une nature différente de la réflexion produite par le citoyen « ordinaire » sur le même problème : il pourra s'avérer davantage abstrait et général mais il ne sera jamais qu'une entreprise argumentative cherchant à faire valoir le bien-fondé d'une option pratique. Et c'est dans cette perspective que me paraissent être utilisées par l'éthicien-participant les théories éthiques classiques et leurs reformulations plus contemporaines. Celles-ci, comme j'y ai insisté plus tôt, sont toutes à la fois des ressources normatives, des ressources argumentatives et des ressources méthodologiques ; mais en même temps, elles ne sont jamais davantage que cela. À titre d'exemple et au risque de présenter les choses un peu abruptement, ce ne sont pas les théories aristotélicienne ou kantienne qui sont mises à contribution mais bien des argumentations de type perfectionniste ou déontologique qui sont développées. Ce n'est pas qu'une distinction purement rhétorique.

La nuance est d'autant plus importante que l'éthicien assumant pleinement son rôle de participant engagé aura soin de ne pas faire passer le souci – parfaitement légitime – de systématisme avant le souci d'effectivité : la finalité est de contribuer non seulement théoriquement mais bien pratiquement à la résolution des problèmes éthiques⁶. Et cela implique que l'éthicien ne perde jamais de vue qu'il s'adresse à un auditoire à qui il a à proposer de « bonnes raisons » d'agir. Pour paraphraser Dworkin qui parlait du philosophe du droit, son but doit être de faire d'une pratique sociale la meilleure possible en son genre, étant entendu qu'il ne peut disposer seul de cette qualification. C'est du moins le type de compréhension de l'éthicien que je m'efforce de promouvoir et qui guide mes travaux et interventions.

⁶ En certains domaines – et l'éthique est un de ceux-là – plus de systématisme et de rationalité peut nous éloigner de l'effectivité (c'est-à-dire de la traduction, dans l'action, de ce qui est visé); cela implique en même temps que plus d'effectivité peut s'accompagner d'une perte en rationalité. L'arbitrage entre systématisme et effectivité n'est donc pas simple à réaliser. J'ai discuté de cette question dans (Bégin, 2000) ainsi que dans (Bégin, 1999).

RÉFÉRENCES

APEC (2010). L'éthique organisationnelle au Québec. Étude sur les pratiques et les praticiens des secteurs privé, public et de la santé. Disponible à : <http://www.epac-apec.ca/documents/3-APEC2010-QuebecRapport.pdf>

Bégin, L. (1999). Droits, démocratie et figures du tiers impartial. *Carrefour*, 21/2, 53-68.

Bégin, L. (2000). La théorisation de l'éthique appliquée : de l'application à la motivation. Dans Lacroix, A., Létourneau A. (Éd.). *Méthodes et interventions en éthique appliquée* (pp.145-158). Montréal : Fides.

Bégin, L. (2006). L'éthicien en tant que participant engagé. Dans Lacroix, A. (Éd.). *Éthique appliquée, éthique engagée* (pp.65-80). Montréal : Liber.

Bégin, L. (2007). Lobbyisme et titulaires de charge publique : recommandations pour une responsabilisation accrue. Rapport de recherche remis au Commissaire au lobbyisme du Québec. Document non public.

Bégin, L. (2008). Titulaires de rôle(s) et acteurs moraux : tensions et paradoxes de l'éthique organisationnelle. *Pyramides*, 16/1, 63-81.

Bégin, L. (Éd.). (2009). *L'éthique au travail*. coll. *Éthique publique hors série*. Montréal : Liber.

Bégin, L., Rondeau, D., & Marchand, N. (2009). *L'effondrement du viaduc de la Concorde : diagnostic éthique préliminaire*. Rapport produit pour le compte de l'Ordre des Ingénieurs du Québec. Document non public.

Boisvert, Y. (Éd.). (2007). *L'intervention en éthique organisationnelle : théorie et pratique*. coll. *Éthique publique hors série*. Montréal : Liber.

Boisvert, Y. (2011). *L'institutionnalisation de l'éthique gouvernementale. Quelle place pour l'éthique?* Québec : Presses de l'Université du Québec.

Canto-Sperber, M. (1994). *La philosophie morale britannique*. coll. *Philosophie morale*. Paris : PUF.

Couture, J. (2006). Philosophie morale et éthique appliquée. Dans Lacroix, A. (Éd.). *Éthique appliquée, éthique engagée*. (pp.81-104). Montréal : Liber.

Dworkin, R. (1996). *L'empire du droit*. coll. *Recherches politiques*. Paris : PUF.

Giroux, G. (2000). Les besoins auxquels obéit la demande d'éthique dans la société. Dans Lacroix, A., Létourneau A. (Éd.). *Méthodes et interventions en éthique appliquée* (pp.75-92). Montréal : Fides.

Lacroix, A., Létourneau A. (Éd.). (2000). *Méthodes et interventions en éthique appliquée*. Montréal : Fides.

Lacroix, A. (Éd.). (2006). *Éthique appliquée, éthique engagée*. Montréal : Liber.

Lacroix, A. (2009). L'éthique en milieu de travail : conceptions, interventions, malentendus. Dans L. Bégin (Éd.), *L'éthique au travail*. coll. Éthique publique hors série (pp.79-103). Montréal : Liber.

Legault, G.A. (2000). Vers la professionnalisation des intervenants en éthique appliquée? Dans Lacroix, A., Létourneau A. (Éd.) *Méthodes et interventions en éthique appliquée*. (pp.171-189). Montréal : Fides.

Maclure, J. (2010). *Entre l'imputabilité démocratique et l'indépendance judiciaire. La nomination des juges dans la perspective de l'éthique et de la philosophie politique*. Rapport soumis à la Commission d'enquête sur le processus de nomination des juges du Québec. Disponible à : <http://www.cepnj.gouv.qc.ca/etudes-des-experts.html>.

Nagel, T. (1983). *Questions mortelles*. Paris : PUF.

Parizeau, M.-H. (1995). *Hôpital et éthique. Rôles et défis des comités d'éthique clinique*. Québec : Presses de l'Université Laval.

Roy, R. (2007). Actualiser les valeurs partagées. Dans Boisvert, Y. (Éd.) *L'intervention en éthique organisationnelle : théorie et pratique*. coll. Éthique publique hors série. (pp.57-76). Montréal : Liber.

Weinstock, D. (2006). *Profession éthicien*. coll. Profession. Montréal : Presses de l'Université de Montréal.